



Compte Rendu de l'audioconférence du 24 avril 2020 avec les organisations syndicales

La situation sanitaire au 23 avril 2020 :

5 agents sont suspectés ou avérés COVID 19 et 4 agents sont en quatorzaine.

Un collègue du SIE de Pau présente des signes suspects.

La société APR doit désinfecter les postes de travail et les zones de contact du service.

Le risque de contamination étant jugé nul, aucun autre agent n'a été mis en quatorzaine.

Le Plan de Continuité d'Activité au 23 avril 2020 :

587 agents de la DDFiP 64 participent au Plan de Continuité d'Activité (PCA).

73 sont en télétravail et 250 agents sont physiquement présents dans les services (contre 190 le 17 avril).

49 agents sont en ASA pour garde d'enfants.

Le taux de présentiel pour le département est de 29 % mais l'impact de la campagne IR est important puisque les SIP connaissent un taux de présentiel de 44 % et le Centre de contact (CDC) un taux de au plus 55 % (lorsque les équipes du matin et de l'après-midi se croisent).

La direction assure que pour l'ensemble des services l'organisation des bureaux a été revue afin de respecter les règles de distanciation physique (Rappel : 2 mètres entre chaque bureau).

De plus, le taux de télétravailleurs va être augmenté ce qui abaissera le taux de présentiel.

Ainsi, au CDC, 6 nouveaux portables doivent être distribués la semaine prochaine afin de porter le nombre de télétravailleurs à 12.

Le nettoyage :

Comme à chaque audioconférence, un point sur la dotation en produits désinfectants et matériel de protection est fait par la direction.

Tous les sites les plus importants ont été dotés directement par la direction de gel hydroalcoolique :

15 litres pour le site de Bayonne Vauban, et 10 litres à Pau Orléans, Biarritz et à la Direction.

Des flacons de 500 ml ont été envoyés dans les trésoreries.

Les chefs de service peuvent et doivent dans de nombreux cas se servir de leur carte achat pour s'approvisionner.

Une nouvelle commande de 100 litres doit arriver la semaine prochaine.

Les lingettes désinfectantes sont difficiles à trouver en cette période et peu écologiques. Pour cette raison, de l'alcool ménager et du papier sopalin ont été et continueront à être distribués.

Les agents de nettoyage doivent s'assurer de la présence de savon dans les toilettes.

Un marché national de commande de masques est lancé. Il n'y aura pas de commande locale.

La première dotation reçue par la DDFiP 64 est réservée aux agents en contact avec le public et aux collègues de la CID.

La direction ne souhaitant pas communiquer sur le cahier des charges de chaque contrat de ménage, **il est important que les agents signalent toutes les difficultés liées à la qualité du nettoyage.**

La direction se dit vigilante sur le sujet d'autant que la note du 15 avril du Secrétariat Général rappelle que : « *le nettoyage des locaux est une obligation à la charge de l'employeur... et qu'il doit assurer un état constant de propreté afin de présenter les conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à la santé des agents.* »

Un contrôle des climatisations sera également rapidement effectué.

Le registre hygiène et sécurité fonctionne et peut être annoté par les agents en cas de problème. Un mail à l'assistant de prévention avec copie à son chef de service est également possible. Nous nous faisons également le relais de toute difficulté.

Le déconfinement :

Le 11 mai marque officiellement le début du déconfinement, mais, pour autant, de nombreux collègues devront rester confinés, soit en raison d'une pathologie, soit pour garde d'enfants, soit par décision de la direction pour une reprise progressive avec un nouveau déploiement de matériel de télétravail...

La direction indique qu'il est impossible de parler d'une reprise générale. Elle n'a toutefois pas d'informations précises sur les conditions de reprise à ce jour.

L'hypothèse d'un port obligatoire de masques est à ce jour seulement évoquée dans les transports publics.

Les congés :

La question des congés et RTT retirés aux agents durant la période de confinement a été abordée par les représentants syndicaux.

Une demande initiale des représentants CGT de bien tenir compte des périodes de formation pour les collègues en ASA en les positionnant en télétravail ou mission a été acceptée par la directrice.

Il revient maintenant aux agents et aux chefs de services de régulariser ces situations.

Nous avons une nouvelle fois dénoncé avec les autres organisations syndicales l'ordonnance fonction publique qui discrimine de nombreux collègues suivant qu'ils soient inscrits ou non au PCA.

Les représentants CGT ont également demandé à la direction locale de nous indiquer le pourcentage homme/femme des collègues en ASA, c'est à dire ceux qui vont subir le plus durement l'application de l'ordonnance.

Il semble en effet que les femmes seront une fois de plus les premières victimes, car ce sont en majorité elles qui assurent la continuité pédagogique des enfants.

Une fiche de synthèse complète sur les points RH adressée uniquement aux chefs de services a été envoyée par la direction locale le 23 avril 2020.

Nous avons été surpris de ne pas en être également destinataires regrettant que le dialogue social reste lui aussi confiné en cette période.

Ce document, à l'initiative de la direction locale, s'inspire des informations réglementaires parues mais n'est pas selon la directrice créateur de droit à venir. Ce ne serait pour le moment qu'un « document de travail » non finalisé.

Pour autant, il semble traduire la volonté farouche de notre directrice d'appliquer à la lettre le décret d'application toujours en cours de rédaction.

La mobilisation générale doit donc se mettre en place pour combattre cette ordonnance.

Une pétition nationale et intersyndicale est accessible en ligne à l'adresse suivante :
<https://www.mesopinions.com/petition/social/vol-ordonnance/87731>

De plus, la CGT Fonction Publique va engager en parallèle un recours au Conseil d'Etat (référé suspension et requête au fond) contre cette ordonnance.

La restauration collective :

Les agents continueront de bénéficier du remboursement des frais de repas tant qu'ils resteront privés de restauration collective.

Pour autant, les représentants CGT s'interrogent sur la situation des agents de restauration, actuellement en chômage partiel, et sur les conditions de la réouverture.

La direction va prendre contact avec les différents interlocuteurs pour préparer au mieux cette reprise dans le respect strict des règles sanitaires.

Arrivée de 25 agents à partir du 18 mai :

25 agents issus des écoles doivent intégrer nos services à partir du 18 mai.

La situation sanitaire ne remet pas en cause à ce jour leur arrivée. Même s'ils sont tous équipés d'un ordinateur portable, de nombreuses incertitudes pèsent sur leurs modalités d'installation et de formation.

Départ de Mme CHEYLAN :

A l'issue de l'audioconférence, Mme CHEYAN nous a confirmé qu'elle quittait ses fonctions le lundi 27 avril.

Les représentants CGT ont tenu à la remercier pour la disponibilité dont elle a fait preuve. En effet, elle s'est révélée être une interlocutrice précieuse dans cette période.

L'ensemble des représentants du personnel lui a souhaité une bonne installation dans ses nouvelles fonctions (Chef du SIP de Montpellier).

M. POULAIN, tout en conservant le Pôle Gestion Public dans l'attente de l'arrivée d'un nouvel AFIP, prend la tête du Pôle Pilotage des Ressources.

Les représentants CGT présents à l'audioconférence :
Anne SEGUIER – Eric MANRY